



Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des personnels ATSS  
et d'encadrement  
Service DPAE  
Secrétariat  
Bureau G616  
Tél : 01 57 02 61 71  
Mél : [ce.dpae@ac-creteil.fr](mailto:ce.dpae@ac-creteil.fr)  
4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

**Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et des adjoints techniques des établissements d'enseignement.**

Le recteur de l'académie de Créteil,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles R. 264-1 et R. 264-2 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°91-462 du 14 mai 1991 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale et au corps des techniciens de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et des adjoints techniques des établissements d'enseignement en date du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie ;

Vu le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;



**Arrête**

**Article 1** : En cas d'empêchement du recteur de l'académie de Créteil, le président de la commission administrative paritaire académique des corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et des adjoints techniques des établissements d'enseignement désigne l'un des membres représentant l'administration pour présider ladite commission.

**Article 2** : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique des corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des adjoints techniques des établissements d'enseignement, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

**A. Représentants de l'administration**

a. Membres titulaires

Monsieur David BERAHA	Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Relations et des Ressources Humaines – Rectorat de Créteil (94)
Madame Anne TANGUY	Cheffe de la division des personnels ATSS et d'encadrement (DPAE) – Rectorat de Créteil (94)
Monsieur Maxime FAVRE BULLY	Chef de service de la DPAE2 – Rectorat de Créteil (94)
Madame Sandra RANCE	Cheffe de service adjointe DPAE 2 – Rectorat de Créteil (94)

b. Membres suppléants

Madame Rachel HENRY	Directrice adjointe des Relations et des Ressources Humaines – Rectorat de Créteil (94)
Madame Sophie FERNANDES-VACAS	Cheffe adjointe Du bureau des personnels — Rectorat de Créteil (94)
Madame Alize MARIE-JOSEPH	Cheffe de service du BPID – Rectorat de Créteil (94)
Madame Patricia SKORUPSKI	Cheffe de division adjointe DPAE – Rectorat de Créteil (94)

**B. Représentants élus du personnel**

a. Membres titulaires

**Au titre de SNASUB-FSU**

Monsieur Yann MAHIEUX	DSDEN de la Seine-Saint-Denis – Bobigny (93)
-----------------------	--



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des personnels ATSS et d'encadrement

Madame Martine AMOUNY

Collège Madame De La Fayette – Coulommiers (77)

Madame Houria BOUKHEMLA

Rectorat de Créteil – Créteil (94)

**Au titre de A&I-UNSA**

Monsieur Franck CHARRONDIÈRE

Collège Jean Jaurès – Pantin (93)

b. Membres suppléants

**Au titre de SNASUB-FSU**

Madame Marie GRATIAN

Collège Pablo Neruda – Saint-Denis (93)

Madame Daharia ATTOUMANI SALIM

CIO Clichy – Clichy-sous-Bois (93)

Madame Emilie PELLIZZARI

Collège Louise Michel – Clichy-sous-Bois (93)

**Au titre de A&I-UNSA**

Madame Aurélie MARICELLE

Collège Jean-Pierre Timbaud – Bobigny (93)

**Article 3** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 16 février 2026

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil  
Directeur des Relations et des Ressources Humaines



David BERAHA